

## Informations réglementaires concernant les articles produits par NMC

### Remarque

La version anglaise de notre déclaration de gestion responsable des produits, repris sous la référence **“RI-004 ISO INSUL - EN”**, est le seul document de référence juridiquement valable. Les traductions dans d'autres langues n'ont pas de base juridique.

*The English version of our Product Stewardship declaration, referenced as ‘RI-004 ISO INSUL - EN’, is the only legally binding reference document. Translations into other languages have no legal basis.*

### REACH / SVHC / SCIP

Conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006, les fournisseurs d'articles contenant des SVHC publiées dans la liste officielle des substances candidates de l'ECHA à des concentrations supérieures à 0,1 %pds doivent fournir à leurs clients des informations suffisantes pour permettre une utilisation sûre de l'article, y compris au moins le nom de la substance. Le tableau joint à l'Annexe I donne un aperçu des gammes de produits contenant l'une des substances de la liste candidate mentionnées ci-dessous à des concentrations supérieures à 0,1 %.

Le **DBDPE (1,1'-(éthane-1,2-diyle)bis[pentabromobenzène])** a été identifié par l'ECHA comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB) au titre de l'article 57<sup>e</sup> le 5 novembre 2025. Certaines gammes de produits nécessitent l'utilisation d'ignifugeants pour leur usage prévu, raison pour laquelle le DBDPE est présent dans certains produits (voir Annexe I pour plus de détails concernant les gammes concernées).

NMC respectera toutes les notifications obligatoires auprès de l'ECHA dans les délais requis. Les numéros d'identification SCIP seront communiqués dès qu'ils seront disponibles. En parallèle, nous travaillons intensivement à l'adaptation de nos formulations afin d'éliminer le DBDPE de nos produits. Nous prévoyons que ces modifications seront mises en œuvre dans les prochains mois et vous en informerons dès leur finalisation.

L'**ADCA (Azodicarbonamide)** a été ajouté comme candidat à la liste des substances extrêmement préoccupantes en raison de ses éventuelles propriétés de sensibilisation respiratoire.

L'ADCA est un agent chimique de moussage fréquemment utilisé, qui se décompose lors des procédés de moussage thermiquement induits, qui sont généralement utilisés pour la production de mousses à base de caoutchouc. Les niveaux résiduels d'ADCA dans ces mousses sont typiquement très bas, mais pas nuls. Nous faisons particulièrement attention, dans nos procédés de fabrication, à assurer des niveaux résiduels d'ADCA aussi bas que possible techniquement. Cependant, les références du produit listées en Annexe I, montrent, malgré nos efforts continus, des niveaux résiduels d'ADCA légèrement supérieurs au seuil de 0.1 m/m% ( $\leq 0.5$  m/m%), pour lequel un enregistrement obligatoire est requis dans la base de données SCIP de l'ECHA.

Dans l'Annexe I, vous trouverez, conformément au règlement REACH, les informations de notification SCIP correspondantes.

Nous continuerons nos efforts dans la réduction des niveaux résiduels d'ADCA et nous suivons la situation de près. Nous informerons nos clients, en temps voulu, si nous avons réussi dans nos démarches pour les références concernées en Annexe I.

Les **MCCP (Medium-Chain Chlorinated Paraffins / Paraffines chlorées à chaîne moyenne)** ont été ajoutés comme candidats à la liste des substances extrêmement préoccupantes en raison de leurs éventuelles propriétés persistantes, bio-accumulatives et toxiques.

Les MCCP sont généralement utilisés comme plastifiants et retardateurs de flamme dans les produits à base de mousses en caoutchouc. Bien que nous cherchions des alternatives, nous confirmons que les références des produits listés en Annexe I, contiennent des niveaux de MCCP supérieurs au seuil de 0.1 m/m% pour lequel un enregistrement obligatoire est requis dans la base de données SCIP de l'ECHA. Dans l'Annexe I, vous trouverez, conformément au règlement REACH, les informations de notification SCIP correspondantes.

Nous continuerons nos efforts afin de remplacer les MCCP dans nos formulations et nous suivons la situation de près. Nous informerons nos clients, en temps voulu, si nous avons réussi dans nos démarches pour les références concernées en Annexe I.

En outre, sur la base des informations actuelles fournies par nos fournisseurs en amont, nous déclarons par la présente que les références fournies ne contiennent aucune substance figurant à l'annexe XIV, c'est-à-dire des substances soumises à autorisation, et que nous respectons les restrictions prévues à l'annexe XVII du règlement REACH.

#### Mesures de protection recommandées

Grâce à l'encapsulation physique des traces d'ADCA dans nos produits à base de mousse et la nature des risques identifiés par l'ECHA, aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire concernant les niveaux résiduels d'ADCA dans les références des produits listées en Annexe I.

Dans le cas des MCCP et comme pour la plupart des plastifiants, nous ne pouvons exclure la migration des MCCP. Étant donné la nature des risques identifiés par l'ECHA, il est recommandé de porter des gants de protection lors de la manipulation et de l'installation des mousses contenant des MCCP et de s'assurer d'une ventilation adéquate.

Pour toute question concernant l'ADCA, le DBDPE et les MCCP veuillez-vous adresser à votre contact commercial.

### Règlementations et directives européennes

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement de substances visées dans les réglementations / directives européennes suivantes :

- 2017/821/EU (minéraux issus de zones de conflit)
- 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)
- 2023/1115/EU (règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR))

### Substances et groupes de substances

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement les substances / groupes de substances suivants :

- Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), notamment les acides perfluorooctanoïques (PFOA) et les acides perfluorooctanesulfoniques (PFOS)

Pour les directives, réglementations et substances autres que celles visées ci-dessus, NMC ne dispose pas de toutes les informations nécessaires. Les déclarations figurant ci-dessus se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Bien que des substances dangereuses ne soient pas ajoutées intentionnellement, la présence d'impuretés ou de traces négligeables due à la contamination des matériaux ne peut être exclue.

Eynatten, Mars 2026



*François Dabeux*  
Director Research & Development

#### Clause de non-responsabilité :

Cette déclaration de gestion responsable des produits est valable une année à compter de la date de signature.

Les informations fournies se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Elles ne constituent aucunement une garantie et n'engagent en aucune manière la responsabilité de NMC.

Le client est tenu de vérifier l'adéquation des produits énumérés ci-dessus eu égard à l'usage prévu.

Annexe I : Produits concernés

Product range	SCIP reference number	MCCP	ADCA	DBDPE*
<b>INSUL-TUBE®</b>	65cb3e24-9887-4ab8-a39b-85acad9a4e57	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® coil</b>	c93122bd-aeaf-4938-8e12-d37a55dcedd2	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® cover silver</b>	bb35f742-aaea-48cc-b047-6071d1b8b1e2	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® xt</b>	8f47d196-d3e7-411b-b8d5-45ead7280f09	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® xt/It</b>	a646fba0-eab9-4f52-a81f-4274b85a67ba	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® I</b>	199e6a02-17cc-4d9a-828f-1898c0a1d6f8	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL-TUBE® xt/I</b>	5ecf597e-d758-4141-85ce-6920b471d18c	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll xt</b>	bf7094af-3fa9-4083-ae0b-8e337ed0d1d6	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll xt alu</b>	fd03622c-e532-403b-b72e-1e2ed5762d0f	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll xt cover Silver</b>	f6b58c10-e714-4a0a-95ae-47430988996f	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll</b>	1624f293-7abd-47ad-8915-6f264c2520a6	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll alu</b>	f9e9269f-87d2-4d7f-a085-0733fa441b1c	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Roll cover silver</b>	f44e6f0c-a0b7-4886-b54e-9e1082228cd9	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Sheet</b>	68d38714-8a55-494c-89e9-75d043f0d049	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Sheet xt</b>	803c421e-0d01-4a9b-9ef9-5855e9ea2556	Yes	Yes	Yes*
<b>INSUL Tape</b>	03af3509-12f8-4942-832e-f3bdb40a73f5	Yes	Yes	Yes*

\* NMC respectera toutes les notifications obligatoires auprès de l'ECHA dans les délais requis. Les numéros d'identification SCIP seront communiqués dès qu'ils seront disponibles.

Veuillez contacter notre service clientèle pour plus d'informations.